

COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 3 Juin 2021

Présents : ALEXANDRE René, ANTOINE Frédéric, BERTOCCHI Franck, BOLLECKER Valérie, BOURGON Amélie, CLAUDEL Christelle, FRECHIN Séverine, GUEDES Anthony, LAPOIRIE André, LHOME Delphine, MANGEAT Delphine, MARCOT Véronique, MUNIER Claudine, PERONA Emmanuelle, PERROTTEY ADAM Manuela, PIERREL Maxime, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TISSERAND Gérard, VALENTIN Jean-François, VALENTIN Sébastien, VANCON Nicolas, VUILLEMIN Sébastien.

Absents : VALENTIN Sébastien

Madame Amélie BOURGON a été élue Secrétaire de Séance.

Le compte-rendu de la séance du 29 Avril 2021 est approuvé.

DELIBERATIONS

Extrascolaire – Organisation d'un ALSH et Tarifs pour la Saison 2021

Madame le Maire propose, comme chaque année, de reconduire la mise en place d'un centre aéré sur la commune pendant l'été, et ce par le biais de l'Association Sportive et Culturelle d'Hadol-Dounoux, dont l'entité Zig'Anim gère l'accueil des enfants depuis maintenant plusieurs années.

Elle donne connaissance des conditions de déroulement de cette opération :

- L'ASC organisera du Mercredi 7 Juillet au Vendredi 6 Août 2021 un accueil multisite chaque jour sur Xertigny (et Hadol) pour l'ensemble des enfants des communes de Xertigny, Hadol, Dounoux, Dinozé et Uriménil.
- L'accueil de loisirs sera ouvert aux enfants dès 3 ans et ce jusqu'à 15 ans.
- Les enfants inscrits seront obligatoirement demi-pensionnaires (le coût de la journée par enfant incluant d'office le prix de cantine).
- Une garderie de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 17h30 sera directement assurée par les animateurs du centre.
- Une garderie complémentaire sera également effectuée par leurs soins, moyennant un supplément de 2 € par famille de 17h30 à 19h00.

Madame le Maire explique que l'ASC d'Hadol-Dounoux propose un montant - inchangé depuis maintenant plus de 2 ans - à hauteur de 14 € ou 16 € par journée, suivant les quotients familiaux et incluant, pour rappel, d'office la cantine. Il est proposé, comme chaque année, de prendre une partie en charge par la commune pour les enfants xertinois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Association Sportive et Culturelle d'Hadol-Dounoux et fixe les tarifs suivants en cas d'inscription par jour :

CLSH 2021	Xertinois			
	Prix Journée		Avantage à la Semaine	
	Quotient Familial Inf à 800	Quotient Familial Sup à 800	Quotient Familial Inf à 800	Quotient Familial Sup à 800
Montant ASC d'Hadol Dounoux	14,00 €	16,00 €	60,00 €	70,00 €
Montant Pris en Charge par la Ville de Xertigny	3,00 €	3,00 €	15,00 €	15,00 €
Prix Journée par Enfant / Par Jour	11,00 €	13,00 €	45,00 €	55,00 €

Madame le Maire précise que l'ASC nous a d'ores et déjà indiqué qu'aucun camps ados ne pourra être proposé cette année, à destination des 8 à 17 ans du fait des restrictions liées à la crise sanitaire (comme en 2020, ils n'ont pour le moment aucune autorisation en ce sens).

Extrascolaire - Participation à la Mise en Place des Colos Apprenantes

Considérant la continuité de la crise sanitaire mondiale qui a durablement impacté les foyers français, et notamment certains élèves du fait notamment de la fracture numérique,

Considérant que les « Colos Apprenantes » ont été définies par l'instruction interministérielle D 20007311 du 8 Juin 2020 relative au Plan Vacances Apprenantes Été 2020 et ses deux dispositifs « Colos Apprenantes » et Aide Exceptionnelles aux accueils de loisirs et que les « Colos Apprenantes » constituent des séjours de vacances au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

Considérant la reconduction de ces dispositifs pour les vacances de la Toussaint, mais aussi et surtout pour l'Été 2021,

Vu la Délibération n°46-20 du 10 Juillet 2020 du Conseil Municipal de Xertigny concernant la participation de la Commune de Xertigny aux « Colos Apprenantes » à hauteur de 25 séjours pendant l'Été 2020,

Considérant l'inscription renouvelée du Département des Vosges et du territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, à travers la DDCSPP et des associations d'éducation populaire,

Considérant le partenariat entrepris depuis plusieurs années avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges et l'ODCVL,

Madame le Maire rappelle qu'un dispositif national dit « Colos Apprenantes » a été mis en place pendant l'été 2020 et les vacances de la Toussaint, à travers l'État et des structures régionales et/ou départementales, pour permettre à un maximum d'enfants de partir en séjour vacances et ainsi répondre aux attentes des familles en matière de loisirs, tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages. Elle explique que l'État s'engage à nouveau cet été à financer le départ en séjour des publics considérés comme prioritaires

car les plus exposés aux effets de la crise :

- jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- jeunes en zones rurales ;
- jeunes issus de familles isolées ; monoparentales ou en situation socio-économique difficile ; enfants en situation de handicap ; enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, enfant ayant décroché de l'enseignement à distance faute d'équipement Internet ;
- une attention particulière sera donnée aux mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

Les collectivités doivent s'engager à identifier et inscrire des jeunes qui pourront par son intermédiaire partir en « Colos Apprenantes ». Il est précisé que :

- pour un séjour de 5 jours : l'Etat finance 80% du montant du séjour et la collectivité doit financer au minimum 20% du séjour ;
- pour un séjour supérieur à 5 jours : l'Etat finance 60 €/jour supplémentaire avec un maximum de 180 € et la collectivité doit financer au minimum 20% du séjour.
- la participation des familles ne peut pas excéder 10% du montant total du séjour (avec les aides supplémentaires possibles), ainsi que le transport à leur charge.

Madame le Maire explique que la Ligue de l'Enseignement et l'ODCVL organiseront de nouveau cette année des séjours d'une semaine sur les Vosges. Elle propose donc de reconduire la participation proposée l'année dernière, pendant l'été et la Toussaint, à savoir 20% par enfant et par séjour, sur un nombre maximum de 35 enfants.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose de s'inscrire dans le dispositif renouvelé des « Colos Apprenantes » et décide d'inscrire au maximum 35 enfants dans le dispositif et de verser 20% de la participation due par enfant et par séjour.

Domaines – Révision des Loyers des Baux de Chasse

Vu la Délibération n°27/19 du Conseil Municipal de Xertigny en date du 3 Mai 2019 portant renouvellement des baux de chasse et définition du cahier des charges,

Madame le Maire rappelle qu'une révision du montant des loyers de chasse, en application de l'article 13 du Cahier des Clauses Générales, peut être appliqué par la collectivité chaque année, suivant l'indice de fermage transmis par l'ONF. En raison de la crise sanitaire actuelle, et comme pour 2020, Madame le Maire propose de ne pas appliquer pour cette année de révision des montants. Christelle CLAUDEL ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas réviser le montant des loyers des baux de chasse cette année, et par conséquent de continuer à appliquer les mêmes tarifs que ceux délibérés en 2019.

Finances – Demande de Subvention pour la Rénovation Thermique du Bâtiment de la Salle des Fêtes

Vu la Délibération n°17-21 du 30 Mars 2021 relative au vote du Budget Général 2021,

Madame le Maire explique que les élus municipaux ont délibérés, lors du Vote du Budget 2021, sur la nécessité de réhabiliter les façades du bâtiment de la Salle des Fêtes, en y incluant du bois. Elle rappelle que la Commune de Xertigny a adhéré au service commun proposé par la Communauté d'Agglomération d'Epinal en matière de commande publique, ce qui nous a permis de disposer rapidement d'un pré-diagnostic établi par l'ALEC concernant l'enveloppe énergétique du bâtiment dans son ensemble.

A l'issue de ce pré-diagnostic, les objectifs des travaux à venir seraient les suivants :

- 1) **Donner une identité forte au bâtiment en utilisant la ressource bois en cohérent avec** sa fonction d'équipement public (à la fois culturelle et festive), son territoire (valorisation de la ressource bois), son environnement immédiat et son histoire, de par la proximité immédiate d'autres sites à forte identité : Eglise, Château des Brasseurs et son Arboretum et Mairie.
- 2) **Valoriser l'attractivité de l'équipement** au regard de sa situation géographique en plein cœur de la ville, et auprès de l'ensemble des utilisateurs (Xertinois et administrés des communes alentours et éloignées avec les différentes locations).
- 3) **Améliorer l'enveloppe thermique du bâtiment.**
- 4) **Améliorer les consommations énergétiques globales avec** pour objectif de réduire de 30% les consommations d'énergie afin de satisfaire aux exigences du programme DSIL. Des travaux complémentaires au traitement de l'enveloppe sont nécessaires pour atteindre cet objectif selon les conclusions du pré-diagnostic. Ceux-ci seront confirmés par l'étude réglementaire en phase conception.
- 5) **Améliorer l'usage du bâtiment par la création d'un SAS au niveau de l'entrée principale avec balcon en R+1** qui permettra à la Médiathèque d'améliorer le confort thermique en diminuant les flux d'air en période hivernal et à la Salle des Fêtes de créer une terrasse extérieure avec vue dégagée sur les points stratégiques.

Le projet estimé à environ 345 000 € HT pourra bénéficier de nombreuses subventions, telles que l'Etat avec la DSIL et la Région avec Climaxion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Madame le Maire, donne délégation à Madame le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de l'Etat avec la DSIL et la Région avec le dispositif Climaxion et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Intercommunalité – Signature de la Convention de Versement de Fonds de Concours avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal

Vu la Délibération du 11 Juillet 2019 concernant le Transfert des Stades de Football à Vocation Intercommunale,

Vu la Délibération du 14 Décembre 2020 concordante de la Communauté d'Agglomération d'Epinal,

Madame le Maire rappelle que Communauté d'Agglomération d'Epinal s'est prononcée favorablement au transfert des terrains de

football à vocation intercommunale de ses communes membres courant 2019. A cet effet, les élus municipaux, en partenariat avec le Club de Football du FCAX, avaient fait alors le choix de transférer à l'intercommunalité le stade communal et le nouveau terrain à gazon synthétique. Lors du transfert, il avait été précisé que la CAE participerait aux travaux du synthétique, déjà engagés par la commune, à travers un fonds de concours à hauteur de 50% du reste à charge. Pour ce faire, les deux collectivités doivent prendre une délibération concordante approuvant le plan de financement prévu à travers le versement d'un fonds de concours de part et d'autre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de l'engagement de la Communauté d'Agglomération d'Epinal à verser un fonds de concours à hauteur de 52 157,13 € pour la réalisation des travaux de Création d'un Terrain Synthétique à Xertigny sur le stabilisé de la Vallée de l'Aître, accepte les termes de la convention de versement d'un fonds de concours proposée à cet effet par la Communauté d'Agglomération d'Epinal et autorise Madame le Maire à la signer.

SDEV -Adhésion à la Compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » - IRVE

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêtés préfectoraux n° 199/2018 du 8 Mars 2018 et n° 37/2020 du 3 Mars 2020,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 24 Mars 2021,

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur le transfert au SDEV de la compétence optionnelle « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de transférer la compétence optionnelle « infrastructures de recharge pour véhicules électriques », au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges et indiquer que la commune NE DISPOSE PAS d'un contrat de maintenance/gestion/exploitation en cours.

SDEV – Enfouissement des Réseaux Secs – Tranche 2 de la Requalification du Centre-Ville – Partie Eclairage Public

Madame le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux secs des Rues Patch et du Canton de Firminy et des Places Dupré et Bidaud, présentés par le SDEV et qui feront l'objet de travaux lors de la réalisation de la Tranche 2 de la Requalification du Centre-Ville. Madame le Maire précise que deux délibérations ont déjà été prises en ce sens pour la partie enfouissement des réseaux électriques, ainsi que la partie relative à l'infrastructure téléphonique du même tronçon. Il revient désormais d'arrêter la partie relative à l'éclairage public, également gérée par le SDEV.

Elle précise que le coût de l'opération s'élève à 59 406,75 € HT et que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental des Vosges, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires. La participation de la commune s'élève à 70,00 % du montant HT du projet, moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet conformément à la décision du Comité du SDEV en date du 1^{er} Février 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté, autorise la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage, sous réserve de l'octroi d'une subvention par le Conseil Départemental, s'engage à verser au SDEV le montant de sa participation, dès que la demande lui en sera faite, soit 70,00 % du montant HT du projet moins les aides attribuées au SDEV pour ce projet, soit **32 079,65 €** et demande l'attente de la notification de la subvention départementale avant d'engager les travaux.

Autres – Tirage au Sort pour le Jury d'Assises 2022

Vu la Loi n°78-788 du 28 Juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la police judiciaire et notamment son article 261-1 2^{ème} alinéa, le Code de Procédure Pénale et l'Arrêté Préfectoral du 12 Mai 2021,

En application des dispositions des articles du Code de Procédure Pénale, Monsieur le Préfet des Vosges a pris un arrêté fixant la répartition par commune, en fonction de la population, du nombre de jurés d'assises attribué au Département pour 2021, soit 2 jurés pour la Commune de Xertigny. Madame le Maire précise que cette désignation fera l'objet d'un premier tirage au sort effectué de manière publique au sein de chaque commune à partir de la liste électorale. Pour Xertigny, le nombre de jurés à désigner est de 6, soit le triple du nombre de jurés fixés par arrêté préfectoral qui seront finalement retenus. Le tirage au sort se fera selon les modalités suivantes :

- un conseiller effectuera un tirage dans la boîte prévue à cet effet et donnera le n° d'électeur.

Ne peuvent être jurés les personnes qui n'ont pas atteint 23 ans. En conséquence, tout nom tiré au sort et correspondant à une personne née après le 31 Décembre 1998 devra automatiquement être rejeté et remplacé par un nom tiré de nouveau au sort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la liste des 6 noms tirés au sort désignées ci-dessous :

N°	N° d'Ordre Général	NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
1.	895	HAINÉ /GRISVAL	Marie-José Colette Renée	07/08/1949	33 rue Georges Colnot
2.	1200	MANGEOL /MANGIN	Monique Marie Eugénie	23/11/1952	2bis rue du Tillot
3.	486	CUNY	Virginie Georgette Juliette	20/07/1978	395 rue de l'Eglise

4.	1768	THIRY	Régis Noël Sylvain	29/08/1958	1 rue Georges Colnot
5.	1660	ROUSSEL /PERCIN	Lucienne Marie	07/10/1939	194 Voie d'Arches
6.	512	DEFOIN	Christian Adolphe	04/11/1945	9 rue Georges Colnot

Les 6 personnes seront averties et Madame le Maire transmettra la liste au Tribunal de Grande Instance.

Domaines – Acquisition de Délaissés Départementaux

Vu la Délibération n°21/21 du 30 Mars 2021 du Conseil Municipal de Xertigny concernant l'acquisition de délaissés départementaux proposés par le Conseil Départemental des Vosges ;

Madame le Maire rappelle que, par courrier du 24 Février, Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges propose à la commune de lui rétrocéder un certain nombre de délaissés situés sur Xertigny, qui n'ont aujourd'hui plus d'utilité pour le Département. Le prix estimé par la Direction Immobilière de l'Etat est de 0,20 €/m². Il est précisé que les délaissés qui n'auraient pas non plus d'utilité pour la commune seront, par la suite, proposés par le Département aux riverains immédiats. Madame le Maire rappelle que par délibération du 30 Mars 2021 la Commune de Xertigny s'est positionnée sur 2 délaissés. Il est proposé aujourd'hui d'en ajouter un troisième, situé à proximité d'une parcelle communale en bordure de la Zone Artisanale suite au refus du propriétaire riverain de l'acquérir. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vient compléter la Délibération n°21/21 du 30 Mars 2021 du Conseil Municipal de Xertigny par la décision d'acquérir la parcelle BV 483 de 58 m² et précise que les autres termes de ladite délibération restent inchangés.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MADAME LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

1\ Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Marchés	Entreprises	Montants TTC
Dispositif LAPI 88 (Caméras de Vidéoprotection)	IRIS SARL	9 615,60 €
Pose Collecteur Eaux Pluviales et Telecom	URIMENIL TPF	7 081,24 €
Sécurisation par Badge des Accès aux Courts de Tennis Extérieurs	NEOP	2 832,00 €
Renouvellement du Mobilier pour le Bureau des Adjointes	IN-FINE Aménagement	3 000,00 €
Vitre de Protection Unique pour la Borne d'Accueil	Verre Technic	2 720,80 €

Consultations en Cours (MAPA) :

Etude de Faisabilité relative à un Projet de Chaufferie Bois-Energie à Xertigny → jusqu'au 21 Juin à 17h00

Maîtrise d'Œuvre pour la Création d'une Voirie et Viabilisation de Cinq Parcelles → jusqu'au 25 Juin à 12h00

Maîtrise d'Œuvre pour la Rénovation du Bâtiment de la Salle des Fêtes → jusqu'au 25 Juin à 12h00

2\ Travaux en Cours sur la Commune

- **Création de Cellules Commerciales** : les travaux du bâtiment B continuent à avancer rapidement / les travaux du bâtiment A sont, pour le moment, suspendus dans l'attente d'un retour du propriétaire riverain concernant le droit d'échelle.
- **Carrefour de la Poste** : les travaux continuent à se dérouler en bonne concertation avec l'entreprise Eurovia, les enrobés devant la Poste et sur les trottoirs devraient être rapidement réalisés, ainsi que la partie enrobés du Carrefour prévue le Mercredi 16 Juin.
- **Programme de Voirie 2021** : les travaux prévus par la Commission vont débuter dès le Lundi 7 Juin pour une dizaine de jours avec la réfection des 100 derniers mètres du Chemin des Côtes Lebec, les Granges Richard (depuis la RD3 côté Etang Monin mais également au niveau 21), ainsi que la Route du Zoo à partir du Carrefour de Fauquemont.
- **Stade Intercommunal** : début des travaux prévu le 16 Juin / une réfection complète du terrain (décapage, planéité du terrain et installation d'un système d'arrosage) est envisagée par la CAE, avec une participation financière de la Commune de Xertigny, afin de rendre le stade en complète conformité avec les prérequis de la Ligue de Football.
- **Création d'un Terrain Synthétique** : l'entreprise TRB est enfin venue réaliser les travaux d'enrobés prévus autour du nouveau terrain synthétique / ce dernier sera mis à disposition des professeurs d'EPS le temps des travaux précités du stade.

3\ Divers

- **Service Technique** :
 - Suite à une demande, une réflexion sur l'accessibilité des cimetières de Xertigny est en cours avec les services de la DDT.
 - Deux recrutements sont actuellement en cours (service voirie / service propreté urbaine), suite à la fin de contrat d'un agent contractuel.
 - La consultation pour acquérir un nouveau porte-outil polyvalent et cession de l'U400 devrait prochainement arriver à

terme / le nouveau véhicule avec les adaptations du matériel existant devrait pouvoir être réceptionné Semaine 42.

- 6 jeunes Xertinois (jobs d'été) se relayeront toutes les 2 semaines au sein du Service Technique afin d'assister les agents communaux dans leurs missions estivales (espaces verts et travaux dans les écoles notamment).
- **Evènements de l'Eté :**
 - il n'y aura pas de Fête de la Musique cette année / après échanges avec le Comité des Fêtes, au sujet du 13 Juillet, des feux d'artifices devraient, par contre, pouvoir être organisés en partenariat avec la commune (suite à la proposition du Président, les élus municipaux valident à cet effet la prestation proposée à 3 200 € (feux améliorés)).
 - quelques aménagements ont été opérés au sein de l'Office de Tourisme, en concertation avec la commune, afin d'offrir un cadre plus chaleureux aux visiteurs, auxquels s'ajoutent une offre de produits du terroir plus importante à découvrir.
 - la Maison du Vélo devrait pouvoir ouvrir ses portes dès le 1^{er} Juillet avec l'embauche de 4 jeunes en jobs d'été (2 recrutés par la Commune de Xertigny pour assurer les permanences du Lundi, Mardi et Jeudi et 2 par le PETR du Pays d'Épinal pour assurer celles du Mercredi, Vendredi, Samedi et Dimanche) / les jeunes pourront louer aux visiteurs des VTT, VTT à assistance électrique, des Dirts, mais également cette année des trottinettes / un petit espace buvette avec la vente de cannettes sera également proposé cette année.
- **Divers :**
 - point sur les permanences des assesseurs et Conseillers Municipaux pour les créneaux des bureaux de vote.
 - une réflexion est en cours avec la SEM Terr'EnR pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments communaux (église du centre, salle des fêtes et école maternelle notamment).
 - suite à un accident assez grave survenu à la Pumptrack, il est proposé de rendre obligatoire à tout âge le port du casque sur l'équipement et un arrêté communal sera pris à cet effet en conséquence.

4\ Agenda

- **8 Juin :** Présentation des Travaux du Stade par le Vice-Président aux Travaux de la CAE
- **16 Juin :** Synthèse des Fiches-Actions de la Revitalisation du Bourg-Centre
- **18 Juin :** Réunion sur l'AVP de la Requalification du Centre-Ville
- **18 Juin :** Cérémonie Patriotique
- **21 Juin :** Conférence des Maires de la CAE
- **28 Juin :** Réunion de Restitution du Diagnostic de la Signalétique
- **28 Juin :** Conseil Communautaire de la CAE
- Prochain CM le 8 Juillet

Véronique MARCOT

Maire de Xertigny



Fait à Xertigny, le 11 Juin 2021

